



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 26 juin 2018

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Elections** : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2018/2019
7. **Préavis municipal n°2/2018** relatif à la rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président/Vices-Présidents ainsi que les membres du Conseil général.
8. **Préavis municipal n°4/2018** relatif aux **comptes 2017** de la Commune de Bougy-Villars 2017
9. **Rapport de Gestion 2017** de la Commune de Bougy-Villars
10. **Préavis municipal n° 3/2018** relatif à une demande de crédit pour le réaménagement du parking au Ch. des Macherettes.
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

33 membres sur 54 sont présents, 15 excusés, 6 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2018

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 24 avril 2018.

Monsieur Richard Gerritsen demande la modification du numéro de la parcelle indiquée a 60 au lieu de 69 (page 10, paragraphe 7).

Rectification : *Suite à une reconsidération de la situation personnelle de Monsieur Philippe Dubugnon, celui-ci informe et rappelle que suite à diverses transactions/discussions et propositions avec la Municipalité concernant la vente de sa parcelle n°69, située à côté du parking, sont restées sans réponse.*

Madame Liliane Meylan, secrétaire, prend note et effectue la modification.

Votation, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal du 24 avril 2018 avec la modification annoncée de Monsieur Richard Gerritsen.

Résultat : 31 oui, 1 non, 0 abstention.

Le procès-verbal du 24 avril 2018 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : - Monsieur John Liang

Démissions : - Monsieur Jean-Thierry Barbey (nouveau Municipal)
- Madame Barbara Kammermann

4. Communications du Président

Monsieur le Président informe que suite à un courrier reçu d'un concitoyen, qui n'est pas membre du C.G, concernant le préavis n°3/2018, il fera la lecture du document lors du point 11, *divers et propositions individuelles*.

Les personnes présentes lors de la manifestation du 1^{er} août sont priées de s'annoncer pour apporter un peu d'aide au bon déroulement de cette soirée.

Dernier point ; Petit rappel concernant le travail de chaque membre du bureau ainsi que des commissions. Pour obtenir vos rémunérations, merci de bien vouloir transmettre *vos coordonnées bancaires ou postales* à la Municipalité afin que les versements puissent être effectués par la bourse communale.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Christophe Favre prend la parole et présente **Monsieur Francesco Montoro**, nouveau boursier de la commune de Bougy-Villars. Monsieur Montoro est expert-comptable diplômé, licencié HEC et associé à la fiduciaire LR à Nyon. Depuis 2012, il occupe également le poste de boursier à la Commune d'Allaman, et effectue de la révision comptable pour la commune du district de Nyon, mais également expert-

qualité dans la révision des comptes pour l'audit de la ville de Lausanne depuis cette année.

Pour son dernier Conseil Madame Jacqueline Jaussi va donc effectuer la passation de pouvoir à Monsieur Francesco Montoro, en fin de séance.

Madame Gaillard Houriet Myriam, Municipale, prend la parole concernant les travaux du SIDERE à côté du réservoir de Bougy. Le réservoir actuel va être démolé et transformé. Début des travaux dès le 2 juillet 2018. Fin des travaux approximativement vers septembre 2018.

Un tout-ménage sera distribué prochainement pour plus d'informations.

La Municipalité rappelle que cette année les festivités du 1^{er} août au refuge forestier sont organisée par le Conseil général. Toutes personnes intéressées à participer aux préparatifs de cette manifestation sont les bienvenues.

Concernant la fête des nouveaux habitants prévue **le 25 août prochain**, la Municipalité lance un appel aux personnes qui sont disponible pour les aider et demande aux personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer.

Plus d'informations seront transmises ultérieurement par la Municipalité.

Madame Mary-Claude Liang informe que les travaux de la pente du ralentisseur du côté d'Aubonne sont en cours, afin de respecter la zone 30 km/h. Fin des travaux d'ici 2 semaines.

Monsieur François Calame prend la parole. Suite à l'élection de Monsieur Jean-Thierry Barbey, Monsieur le Syndic est content de pouvoir travailler avec un groupe de 5 personnes et ainsi poursuivre le travail de la municipalité.

Un tout-ménage sera distribué prochainement concernant les informations de la nouvelle carte chromatique, valable pour l'ensemble du village.

Les séances d'informations ont toujours lieu malgré les matchs de foot. La Municipalité souhaite continuer ces séances afin de répondre à toutes les questions des citoyens.

Pour conclure : Concernant le parking, 2 oppositions sont en cours (1 voisin et l'association pour handicapés). La Municipalité soutient 1 à 2 places pour handicapés. Des solutions sont en cours de discussions pour avancer les travaux dans les plus brefs délais.

Monsieur David Walters demande si l'ancienne église va retrouver sa blancheur d'autre fois ? Avec la proposition de la nouvelle carte chromatique, ce bâtiment va-t-il rester dans sa conformité ?

Madame Mary-Claude Liang répond que l'église ne va pas changer de couleur. Les monuments anciens prédominent avec la couleur blanche.

6. Elections : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres

du bureau 2018/2019

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il se représente au poste de Président pour son prochain mandat 2018/2019. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. *Pas d'autre proposition.*

Monsieur Antonio Sanchez est élu tacitement *Président du Conseil général* de Bougy-Villars par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président demande aux deux Vice-Présidents, Monsieur Jean-Michel Thieulin et Monsieur Florent Morandi, s'ils souhaitent continuer pour un nouveau mandat ?

Réponse : Les deux Vice-Présidents reconduisent leur mandat en 2018/2019.

Monsieur Jean-Michel Thieulin est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Monsieur Florent Morandi est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Les membres du bureau reconduisent également leur mandat 2018/2019.

Madame Monique Demierre, scrutatrice, est élue par de chaleureux applaudissements.

Madame Monique Besançon, scrutatrice, est élue par de chaleureux applaudissements.

Madame Christine Le Coultre-Niels, scrutatrice suppléante, est élue par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président informe que **Monsieur Anthony Blanchard** est absent ce soir. Il demande si quelqu'un souhaite se présenter. Pas de proposition.

Il est proposé de réélire Monsieur Anthony Blanchard. **Proposition acceptée.**

Monsieur Anthony Blanchard, scrutateur suppléant, est élu par de chaleureux applaudissements.

7. **Préavis municipal n°2/2018 relatif à la rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président/Vices-Présidents ainsi que les membres du Conseil général.**

Monsieur le Président fait un bref rappel concernant le Procès-verbal du Conseil général de Bougy-Villars de la séance du 02 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Claude Houriet, a été délibéré, voté et accepté, une proposition de rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président / Vice-Président ainsi que les membres du Conseil général.

Une nouvelle proposition concernant la rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président / Vices-Présidents ainsi que les membres du Conseil général est demandée, sous forme d'un préavis.

Monsieur le Président, donne la parole est donnée à **Monsieur François Calame, Syndic.**

La Municipalité à l'honneur de soumettre à votre attention et à votre approbation le préavis municipale n°2/2018 relatif aux indemnités du Conseil général.

1. Préambule

La Loi sur les communes du 28 février 1956 stipule à son article 16 :

Indemnités

Sur proposition de la municipalité, le conseil général fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

Pour la législature 2016-2021, le Conseil général n'ayant pas encore statué sur ses propres indemnités, c'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce présent préavis.

Nous précisons encore que la Préfecture nous a confirmé que toute décision formelle du Conseil général doit être prise sur la base d'un préavis municipal même si, en l'occurrence, cela paraît bizarre.

2. Présentation

Le Bureau du Conseil général s'est réuni les 22 février et 26 mars 2018.

Cette dernière séance, en présence de la Municipalité, a permis d'étayer le contenu du présent préavis.

Le Bureau du Conseil général a développé l'argumentaire suivant :

Bodz

1 Bodz = CHF 1.-

Les Bodz doivent être maintenus car il s'agit d'un système original pour soutenir l'activité économique du village et inciter les habitants à venir à participer au Conseil général.

Tout bénéficiaire a le droit de changer les Bodz en CHF auprès de la Bourse communale.

Prime d'assiduité

La prime d'assiduité aux séances doit être remplacée par une augmentation des rémunérations des membres qui participent dans des commissions.

Les rémunérations des membres du Conseil qui ont des fonctions spécifiques doivent être ajustées pour compenser la suppression de la prime d'assiduité.

Rémunérations

Il n'y a pas de distinction de rémunération pour les membres du Bureau du Conseil général qu'ils agissent au sein du Bureau électoral ou lors des séances du Conseil.

Le Bureau estime que les charges sont équitables.

La rémunération fixe couvre un certain nombre de responsabilités au niveau de la fonction. Le cadre extraordinaire (hors des séances ordinaires du Conseil général) et les responsabilités qui en découlent doivent être rémunérés.

Cahier des charges

Les missions propres au secrétariat sont :

- Préparation de l'ordre du jour
- Préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin
- Envois
- Présence lors des séances du CG et prise du procès-verbal
- Suivi de la séance CG
- Prise des procès-verbaux des séances du bureau du CG
- Présence lors des votations/élections
- Suivi des votations/élections cantonales/fédérales et municipales
- Séances du Bureau CG
- Préparation et distribution des Bodz'

Délégations

Les délégués intercommunaux sont rémunérés par les institutions aux séances desquelles ils assistent pour autant que cela soit le cas. À défaut, ils sont rémunérés comme les membres des autres commissions (point 3 ci-dessous).

Entrée en vigueur

Le Bureau du CG propose l'entrée en vigueur de ces rémunérations à partir du 1er janvier 2018.

3. Proposition

Le bureau du Conseil Général propose les rémunérations suivantes :

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 40 Bodz par séance du Conseil général à laquelle il assiste.

2. Commission CoGesFin

Chaque membre de la Commission de gestion et finance reçoit :

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

3. Autres commissions : ad hoc, commission de recours, etc.

Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	---

4. Bureau du Conseil général (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

5. Secrétariat du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 600.- / séance du Conseil général
Indemnité variable	CHF 30.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre :

- Préparation de l'ordre du jour,
- Préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin,
- Envois,
- Présence à la séance du CG,
- Suivi des séances du CG,
- Procès-verbaux des séances du bureau et du CG.

L'indemnité variable couvre le surplus comme p.ex. les votations/élections cantonales/fédérales et municipales, séances bureau du CG, préparation des Bodz'.

6. Présidence du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 1'200.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

7. Délégations

Indemnité variable	La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas. À défaut, CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général.
--------------------	--

4. Décision

En conclusion, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n°02/2018
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'octroyer les rémunérations suivantes :

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 40 Bodz' par séance du Conseil général à laquelle il assiste.

2. Commission de gestion et finances

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

3. Autres commissions : ad hoc, commission de recours, etc.

Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	---

4. Bureau du Conseil général (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

5. Secrétariat du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 600.- / séance du Conseil général
Indemnité variable	CHF 30.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre la préparation de l'ordre du jour, la préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin, l'envoi, la présence à la séance du CG, le suivi des séances du CG, les procès-verbaux des séances du bureau et du CG

L'indemnité variable couvre le surplus comme p.ex. les votations/élections cantonales/fédérales et municipales, séances bureau du CG, préparation des Bodz'

6. Présidence du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 1'200.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

7. Délégations

Indemnité variable	La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas.
--------------------	--

À défaut, CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour son exposé et propose la lecture du rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°2/2018, par **Madame Binia Ris**.

La Commission ad hoc, composée de Valentin Henin, Anne-Lise Clot, Binia Ris, membres, ainsi que Alexandra Thieulin et Innocent Udry suppléants, s'est réunie le 18 mai 2018.

Étaient également présents Monsieur François Calame, Syndic, et les membres de la Commission de Finances et Gestion du Conseil.

Nous remercions M. le Syndic pour ses explications complètes concernant le but et l'enjeu de ce préavis et pour ses réponses détaillées à toutes nos questions et remarques.

Ce préavis a pour but de mettre en conformité les règlements de la commune, entre autre le règlement des indemnités du Conseil selon le souhait de la Commune. En effet, la situation actuelle ne répond pas aux normes car aucun préavis n'avait été voté lors de l'introduction des rémunérations des conseillers en 2011.

La Commission ad hoc a discuté et analysé la proposition du bureau du Conseil Général concernant ces rémunérations et elle résume ses constatations avec les remarques suivantes :

1. Le procédé pour déterminer les indemnités des membres du Conseil, de son bureau, ainsi que la secrétaire du Conseil, est inscrit dans loi sur les Communes, Art.16, de 1956. Ces rémunérations sont à proposer par le bureau du Conseil.
2. En 2011 déjà, le Conseil Général a décidé d'introduire une rémunération pour les membres du Conseil, sachant qu'avant cette date de telles indemnités n'existaient pas. Cette décision de 2011 a été prise par le Conseil sans préavis municipal, ce n'était alors pas une décision « formelle » et par ce préavis n°2/2018 nous pouvons légaliser la situation.
3. La décision concernant les indemnités des membres du Conseil doit être prise, en principe, une fois au moins par législature. Pour la législature 2016-2021 le Conseil de Bougy n'a pas encore statué sur ses propres indemnités.
4. Les coûts pour rémunérer les membres du conseil pendant les 3 dernières années se sont élevés à : Fr. 18'716.- (2015) / Fr. 17'170.- (2016) / 21'240.- (2017).

L'augmentation des coûts s'explique par l'augmentation des membres du Conseil et par le nombre de préavis par an.

5. Depuis 2011, les tarifs de ces rémunérations n'ont jamais été augmentés. Le bureau du Conseil propose aujourd'hui, par ce préavis, une augmentation des indemnités fixes et variables. Les membres de la commission ad hoc jugent l'augmentation de ces tarifs correcte et justifiée.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un déclin de l'intérêt du public à l'égard de la politique en général et de la politique locale. Il est difficile d'impliquer les citoyens par les formes directes de participation. Ceci conduit à une faiblesse des institutions de la démocratie directe et rend le système politique de moins en moins efficace, transparent et responsable. La commission ad hoc est de l'avis qu'une rémunération adéquate et correcte peut inciter les habitants de Bougy-Villars à participer à la vie politique et de se responsabiliser pour les décisions qui concerne notre village.

6. Bodz: La valeur de 1 Bodz' correspond à 1 Francs et reste inchangée. La Commission ad hoc souhaite que le bureau du Conseil informe mieux sur la possibilité de ce qu'on peut acheter avec les Bodz' et qu'une liste des commerçants, acceptant les Bodz', soit distribuée chaque année (les nouveautés : Restaurant Migros / Bois de feu communal) .
7. Un cahier des charges a été rédigé pour le secrétariat. Les tâches et les missions propres au secrétariat sont maintenant mieux définies et plus transparentes.

En conclusion, la Commission ad hoc recommande au Conseil général d'accepter le préavis n°2/2018, d'octroyer et d'augmenter les indemnités du Conseil Général telles qu'elles sont proposées dans le préavis.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission ad hoc pour le travail effectué et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. La parole est donnée à **Monsieur Jean-Michel Thieulin**.

Préambule

Le vendredi 18 Mai 2018, nous avons rencontré la Municipalité, représentée par notre syndic, qui nous a présenté et expliqué le préavis susmentionné. Était aussi présente la commission Ad-hoc.

Nous le remercions pour sa présentation ainsi que pour ses explications.

Commentaires

Ce préavis était réclamé par la loi sur les communes qui demande de statuer sur les indemnités du conseil pour chaque législature. Cela était jusqu'à présent implicite et non formel ! Il était donc nécessaire que la municipalité propose un préavis en ce sens, même si celui-ci concerne uniquement le Conseil Général.

Le préavis a donc été élaboré sur la forme par la municipalité et sur le fond par le bureau du Conseil lors de 2 séances communes.

Il en découle une augmentation substantielle des rémunérations. Les charges fixes du Bureau du conseil sont en augmentation de 20% par an et les charges variables de 100% (de 10 à 20 CHF de l'heure).

Les charges communales inhérentes au conseil représentaient :

- En 2015 : 18 716,00 CHF
- En 2016 : 17 170,50 CHF
- En 2017 : 21 240,80 CHF

On peut raisonnablement estimer pour 2018 une charge maximale de 25 000,00 CHF car tout dépendra du nombre de conseils, de conseillers, du nombre de préavis et des heures effectuées à l'étude de ces derniers.

Il est à noter que certaines communes de taille comparable ne rémunèrent pas du tout leurs conseillers, et certaines les rémunèrent un peu plus. Il n'y a donc pas de règles établies. Pour Bougy-Villars, la rémunération des conseillers date de 2011. Elle avait été instaurée afin de motiver les habitants à participer aux conseils généraux ainsi qu'aux commissions.

En ce sens, on peut dire que le souhait de l'époque a fonctionné puisque le nombre de conseillers a quasiment doublé entre 2011 et 2018 (grâce ou pas à ces rémunérations) ce qui donne plus de souplesse pour la formation des commissions Ad-Hoc.

La CoGesFin estime donc que dans la mesure où la municipalité a les moyens à disposition pour maintenir ces charges, il serait dommage de les supprimer, d'autant plus que les Bodz' (reçus pour les participations aux différents conseils) offrent un soutien à l'économie locale.

Conclusions Au terme de ce rapport, la CoGesFin vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BOUGY-VILLARS

- Vu le préavis municipal n°02/2018
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 40 Bodz' par séance du Conseil général à laquelle il assiste.

2. Commission CoGesFin

Chaque membre de la Commission de gestion et finance reçoit :

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

3. Autres commissions : ad hoc, commission de recours, etc.

Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	---

4. Bureau du Conseil général (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

5. Secrétariat du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 600.- / séance du Conseil général
Indemnité variable	CHF 30.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre :

- Préparation de l'ordre du jour,
- Préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin,
- Envois,
- Présence à la séance du CG,
- Suivi des séances du CG,
- Procès-verbaux des séances du bureau et du CG

L'indemnité variable couvre le surplus comme p.ex. les votations/élections cantonales/fédérales et municipales, séances bureau du CG, préparation des Bodz.

6. Présidence du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 1'200.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

7. Délégations

Indemnité variable	La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas. À défaut, CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général.
--------------------	--

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Pas d'autre question.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce débat intéressant et demande la votation **à main levée** selon les points suivants :

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 40 Bodz' par séance du Conseil général à laquelle il assiste.

Résultat : 31 oui, 0 non, 1 abstention.

2. Commissions CoGesFin

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

Résultat : 31 oui, 0 non, 1 abstention.

3. Autres commissions : Ad Hoc, commissions de recours.

Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	---

Résultat : 32 oui, 0 non, 0 abstentions.

4. Bureau du Conseil (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

Résultat : 29 oui, 0 non, 3 abstentions.

5. Secrétaire du Conseil

Indemnité fixe	CHF 600.- / séance du Conseil général
Indemnité variable	CHF 30.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre la préparation de l'ordre du jour, la préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin, l'envoi, la présence à la séance du CG, le suivi des séances du CG, les procès-verbaux des séances du bureau et du CG

Résultat : 31 oui, 0 non, 1 abstention.

6. Président du Conseil

Indemnité fixe	CHF 1'200.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

Résultat : 31 oui, 0 non, 1 abstention.

7. Délégations

Indemnité variable	La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas.
--------------------	--

À défaut, CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

Résultat : 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Monsieur le Président demande aux conseillers **la votation à main levée** concernant le préavis municipal n°2/2018 *relatif à la rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président/Vices-Présidents ainsi que les membres du Conseil général, tel que présenté.*

Résultat : 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Le préavis municipal n°2/2018 relatif à la rémunération des membres des commissions, du bureau, du Président/Vices-Présidents ainsi que les membres du Conseil général est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 2/2018
- Entendu le/s rapport/s de la/les commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'octroyer les rémunérations suivantes :

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 40 Bodz' par séance du Conseil

général à laquelle il assiste.

2. Commission de gestion et finances

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

3. Autres commissions : ad hoc, commission de recours, etc.

Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	---

4. Bureau du Conseil général (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 600.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

5. Secrétariat du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 600.- / séance du Conseil général
Indemnité variable	CHF 30.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre la préparation de l'ordre du jour, la préparation des convocations des commissions adhoc et CoGesFin, l'envoi, la présence à la séance du CG, le suivi des séances du CG, les procès-verbaux des séances du bureau et du CG

L'indemnité variable couvre le surplus comme p.ex. les votations/élections cantonales/fédérales et municipales, séances bureau du CG, préparation des Bodz.

6. Présidence du Conseil général

Indemnité fixe	CHF 1'200.- / an
Indemnité variable	CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

7. Délégations

Indemnité variable	La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas.
--------------------	--

À défaut, CHF 20.- / heure hors séance du Conseil général

- Accepte l'entrée en vigueur de la rémunération aux membres du Conseil général, des membres des commissions, du Président/Vices-Présidents et du bureau au 1^{er} janvier 2018.

8. Préavis municipal n° 4/2018 relatif aux comptes 2017

Monsieur Christophe Favre, prend la parole et présente son rapport sur les comptes 2017 en tant que Municipal en charge des finances.

1. Préambule

C'est avec plaisir que la municipalité vous présente ce rapport accompagnant les comptes communaux 2017, conformément à l'article 34 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCOM).

De prime abord, les revenus et charges réalisés ont été clairement sous-estimés par rapport au budget puisque les revenus sont 3.5X plus importants et les charges 2.8X.

En l'occurrence, les comptes présentent un **excédent de revenus** de CHF 2'025'103.47.

Comme en 2016, l'exercice 2017 est influencé par des **facteurs exogènes** et extraordinaires ayant un fort impact (positif) sur le résultat final :

1. Premièrement, un **produit extraordinaire** de CHF 2'775'000.-, soit l'encaissement en février 2017 du prix de vente de la parcelle 646 à « Sus Villars » (sous déduction d'une commission de courtage de CHF 89'910.-) a été comptabilisé. Le montant net de CHF 2'685'090 a été attribué au fonds pour rénovation et valorisation des immeubles.
2. Deuxièmement, des **impôts conjoncturels** non prévisibles et non récurrents ont été encaissés à hauteur de CHF 843'840.25 (dont la moitié est « capté » par la péréquation cantonale).
3. Troisièmement, un effet de bord lié à la péréquation directe – **le plafond d'effort** – avec un retour financier de la part du canton en faveur de la Commune à hauteur de CHF 2'080'905.-

Pour ce qui est de ce dernier élément, en additionnant la participation pour la facture sociale au solde de la péréquation directe, on obtient « **l'effort péréquatif** » net. Cette somme est divisée par la valeur du point d'impôt communal. Le quotient correspond à l'effort péréquatif en points d'impôt. Si le résultat est égal ou inférieur à 50 pts, l'effort péréquatif de la Commune n'atteint pas le plafond, il est donc considéré comme « normal ». Au contraire, au-dessus de 50 pts, l'effort est considéré comme « excessif »¹.

Selon le décompte de péréquation cantonal de 2016, comptabilisé en octobre 2017, Bougy-Villars est la seule des 318 Communes vaudoises avoir été concernée par ce plafond d'effort (voir annexe 1). Ceci signifie que notre Commune voit sa facture péréquative totale diminuée de ce montant.

Au 31 décembre 2016, nous avons créé un passif transitoire de CHF 2'480'000.- pour couvrir le risque de péréquation future. Pour la première fois, avec l'aval du Conseil d'Etat, le Service des Communes et du logement a communiqué aux Communes, le 26 avril 2018, le décompte provisoire des charges péréquatives 2017. Pour Bougy-Villars, il en ressort un montant supplémentaire dû de CHF 662'755.-. En sus de l'extourne au 1^{er} janvier 2017 du transitoire précité de CHF 2'480'000.-, nous en avons recréé un nouveau à hauteur de CHF 1'125'000.-, ceci afin de faire refléter sur l'exercice 2017 le montant précité de CHF 662'755.- mais également de tenir des ajustements péréquatifs futurs sur les impôts conjoncturels extraordinaires réalisés en 2017. A cet effet, il y a lieu de rappeler que les **impôts conjoncturels**

communaux sont pris en compte pour le financement d'une partie des dépenses sociales faisant l'objet d'une répartition entre l'Etat et les Communes. Pour les revenus liés à l'impôt sur les droits de mutation, sur le gain immobilier et sur les successions et donations, le taux est de 50%. Il est de 30% pour l'impôt frontaliers. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au commentaire spécifique du comptes « 3520.00 Contribution au fonds de péréquation ».

Comptes tenus de leur importance, nous avons maintenant individualisé **l'impôt spécial étrangers** – dans les exercices précédents, cet impôt était englobé dans l'impôt sur le revenu et la fortune –. Pour l'exercice 2016, l'impôt spécial étranger s'élevait à CHF 564'261.55. On constate donc une hausse d'env. CHF 100'000.- sur ce poste. Isolé de l'effet de l'impôt spécial étranger, l'impôt sur le revenu et la fortune augmente d'env. CHF 480'000.-soit plus qu'escompté (CHF 120'000.-) que lors du relèvement du taux d'imposition communal de 62 à 66. C'est principalement l'impôt sur le revenu, à CHF 1'659'379.10 (vs. CHF 1'235'198.08 en 2016) qui est à l'origine de la hausse alors que l'impôt sur la fortune progresse plus marginalement de CHF 533'659.15 en 2016 à CHF 588'123.51 en 2017.

L'impôt foncier a quant à lui délivré la contribution escomptée – suite à l'augmentation du taux de 1.00 pour mille à 1.20 pour mille.

Le résultat net donne à la Commune la force financière suffisante, si elle le désire, **d'autofinancer** en tout ou partie les travaux planifiés en début de législature (cf. plan d'investissement présenté au Conseil général le 31 octobre 2016) ainsi que ceux subséquentement validés par le Conseil en 2017 (préavis 3/2017 pour le parking et 6/2017 pour le PGA).

La marge nette d'autofinancement, qui est la mesure clé du résultat communal, passe de CHF 3'503'910.21 en 2016 à CHF 1'953'433.02 (cf. annexe 2).

L'excédent de revenu CHF 2'025'103.47 est évidemment un excellent résultat. D'un point de vue analytique toutefois, si l'on retraite les éléments extraordinaires liés à la péréquation (variation nette des transitoire de CHF 1'355'000.- au compte de résultat et bilan), ainsi que les impôts conjoncturels non récurrents de CHF 843'840,25, l'image est moins favorable, puisque le résultat serait négatif, en ligne avec le budget.

Fort de ce constat, la décision d'augmenter le taux d'imposition de 62 à 66, de même que l'impôt foncier de 1‰ à 1.20 ‰ demeure pertinente.

2. Commentaires sur les comptes

3000.01 et 3060. Municipalité, Traitements Municipaux, Indemnisation et remboursement de frais

L'augmentation des traitements et des remboursements de frais provient de la charge de travail. L'année 2017 a été riche en activités. Les traitements des municipaux totalisent CHF 40'936.80 et les indemnisations et remboursement de frais CHF 61'046.-

3010.01 Administration, Traitements Administration

L'augmentation des traitements du personnel provient de l'augmentation du taux d'activité de la boursière de 35% à 40% afin d'ajuster la charge de travail et permettre de finaliser la migration du système informatique et de la nouvelle facturation des taxes. Une prime extraordinaire et non récurrente a également été accordée au personnel communal.

3100.00 Imprimés et fourniture de bureau

Outre les dépenses courantes pour ce poste, un montant de CHF 11'591.10 a été engagé pour l'archivage des données historiques, avec le concours d'un professionnel en la matière.

3180.08 Honoraires et prestations de services

La majeure partie des dépenses sont en relation avec le bureau du Service Technique Intercommunal STI (enquêtes de constructions qui sont refacturés) et des factures du bureau GEA (honoraires en relation avec la zone réservée ; préavis municipal n°05-2017).

3180.11 Honoraires avocat et tribunaux

Notre Commune aura dépensé CHF 81'011.- en frais d'honoraires d'avocats et tribunaux. Ces frais sont principalement liés à des litiges en relation avec le droit des constructions et le règlement y afférant. En cas de gain de cause, les dépens alloués par les tribunaux ne couvrent que très partiellement les frais engagés. Il est à noter que le conseil de la Commune n'avait pas adressé de facture pour des consultations diverses à valoir sur des exercices précédents pour un montant de CHF 14'127.50. Nous avons insisté auprès de notre conseil que la facturation de ses services se fasse au minimum sur une base annuelle, ceci afin de s'assurer que les dépenses soient affectées aux exercices concernés.

3800.08 Impôts attributions fonds de réserve

Une réserve de CHF 125'213.- a été constituée afin de couvrir le risque de défaut lié à la perception des impôts. Ce montant a été arrêté sur la base des calculs statistiques et recommandations de l'Administration Cantonale des impôts (ACI). Cette réserve s'impose de facto à partir du moment où le risque de défaut est identifié.

4000.00 et 4000.01 Impôt sur le revenu et fortune et impôt spécial étranger (impôt au forfait)

Dans un souci de transparence, compte tenu de leur importance pour notre Commune, nous avons présenté de manière séparée l'impôt spécial étranger (compte 4000.1). Pour l'exercice 2016, l'impôt spécial étranger s'élevait à CHF 564'261.55. On constate donc une hausse d'env. CHF 100'000.- sur ce poste. Isolé de l'effet de l'impôt spécial étranger, l'impôt sur le revenu et la fortune augmente d'env. CHF 480'000.-, soit plus qu'escompté (CHF 120'000.-) lors du relèvement du taux d'imposition communal de 62 à 66. C'est principalement l'impôt sur le revenu, à CHF 1'659'379.10 (vs. CHF 1'235'198.08 en 2016) qui est à l'origine de la hausse alors que l'impôt sur la fortune progresse plus marginalement

de CHF 533'659.15 en 2016 à CHF 588'123.51 en 2017.

4020.00 Impôt foncier

L'augmentation de l'impôt foncier est en ligne avec le budget, ceci suite au relèvement du taux de 1.- ‰ à CHF 1.20 ‰.

4040.00, 4050.00, 4410.00 et 4410.01 Impôt droit de mutation, Impôt sur les successions et donations, Impôt sur les gains immobiliers et impôt frontalier

Ces impôts dits « conjoncturels », extraordinaires par nature, ont, comme en 2016, mais dans une proportion agrégée moindre, bien performés et rapportent collectivement une somme de CHF 843'400.25 alors qu'ils avaient été portés au budget pour CHF 93'000.-. A cet effet, il y a lieu de rappeler que les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte pour le financement d'une partie des dépenses sociales faisant l'objet d'une répartition entre l'Etat et les Communes. Pour les revenus liés à l'impôt sur les droits de mutation, sur le gain immobilier et sur les successions et donations, le taux est de 50%. Il est de 30% pour l'impôt frontaliers.

3180.10 Service financier Honoraires Commission courtage.

Il s'agit des honoraires de commission de courtage en relation avec la vente de la parcelle 646 « Sus Villars » dont la transaction a été finalisée en février 2017.

3520.00 Contribution au fonds de péréquation

Le montant de CHF 1'779'816.- correspond aux 4 acomptes reçus de l'Etat en 2017 pour un total de CHF 654'816.- et un transitoire de CHF 1'125'000.- pris pour couvrir la différence entre les péréquations de CHF 662'755.- (voir tables en page 7) ainsi que la moitié des impôts conjoncturels extraordinaires (CHF 421'700.-), soit un total arrondi à CHF 1'125'000.-. Dans le bilan, ce transitoire est reflété dans la section 9259 (passifs transitoires)

3819.00 Service financier Attributions Fonds

Il s'agit de l'attribution du prix de vente net (déduction des Honoraires Commission de courtage) de la parcelle 646 « Sus Villars » au fonds pour renouvellement et valorisation des immeubles (9281.01 au bilan).

4240.00 Service financier produit de vente

Il s'agit de l'encaissement du prix de vente de la parcelle 646 « Sus Villars »

4520.01 Service financier participation au fonds de péréquation

Il s'agit de l'extourne du passif transitoire au 31.12.2016 à valoir sur les péréquations futures.

4525.01 Service financier participation au fonds de péréquation

Il s'agit du retour de la péréquation directe 2016 de la part de l'Etat (cf. introduction ci-dessus et détails dans l'Annexe n°1).

Les comptes 4520.01 et 4525.01 doivent être mis en relation avec les comptes 3510.01, 3510.02, 3510.03, 3510.04, 3510.06 tous en relation avec la prévoyance sociale cantonale (rubrique 720 du compte de résultat, page 11).

4350.01 Vente de la récolte

Les ventes de la récolte à Schenk sont contraction de 12% par rapport à 2016.

4350.07 Vente de la Réserve Communale

Les ventes de vin de la réserve communale sont en légère hausse par rapport à l'année précédente. A noter que les consommations propres de la Commune sont maintenant comptabilisées et contribuent marginalement à cet accroissement.

35 Bâtiments Communaux

Nous avons procédé à une refonte de la présentation des comptes des bâtiments communaux.

3104.00 Entretien – Place de l'Ancienne Eglise 1

Pour les frais d'entretiens non budgétés, il s'agit de décompte reçu de la gérance Domicim.

4230.00 Loyers – Grand Rue 12 (Maison Maring)

Dans le budget 2017, il avait été escompté une mise en location plus rapide que réalisée et des locations correspondantes qui ne se cristalliseront pleinement qu'à partir de 2018.

4230.00 Loyers – Grand Rue 9 (Collège)

Dans le budget 2017, il avait été escompté une mise en location des appartements qui ne s'est pas réalisée en 2017. Les locations correspondantes ne se cristalliseront pleinement qu'à partir de 2018.

3140.09 – Taxe annuelle d'entretien EC Route

Il s'agit de la mise en place de la taxe d'entretien EC 2016 et 2017 pour le domaine public des routes conformément au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (pour tout bâtiment ou ouvrage raccordé directement ou indirectement aux canalisations EC, il est perçu du propriétaire une taxe annuelle d'entretien).

720 Prévoyance sociale cantonale

3510.02. Participation aides sociales

Ce montant comprend CHF 2'182'872 qui ont été payés à l'Etat à valoir sur le décompte 2016 de la péréquation directe, payés en septembre 2017. Il doit être mis en relation avec l'annexe 1 et les commentaires relatifs aux comptes # 4520.01 et 4525.01 ci-avant.

La forte variabilité des acomptes demandés qui trouvent leur fondement dans un exercice et leur finalisation dans un autre rend la compréhension des flux en relation avec ces charges assez complexe.

Vous trouverez ci-dessous la variation des éléments portés au budget et effectif entre 2015 et 2018.

Péréquation Indirecte (Facture Sociale)

Année	Budgeté CHF	Effectif CHF	Différence CHF
2015	N/A	1'040'632	N/A
2016	1'658'408	3'787'281	2'128'873 ⁽²⁾
2017	1'122'989	1'664'715 ⁽¹⁾	541'726

Péréquation Directe

Année	Budgété CHF	Effectif CHF	Différence CHF
2015	N/A	610'133	N/A
2016	683'005	-1'397'900	-2'080'905 ⁽²⁾
2017	654'814	773'741 ⁽¹⁾	118'927

Réforme Policière

Année	Budgété CHF	Effectif CHF	Différence CHF
2015	N/A	87'209	N/A
2016	91'049	86'334	-4'715
2017	91'452	93'554 ⁽¹⁾	2'102

Total (Consolidé)

Année	Budgété CHF	Effectif CHF	Différence CHF
2015	N/A	1'737'974	N/A
2016	2'432'462	2'475'715	43'253
2017	1'869'255	2'532'010 ⁽¹⁾	662'755

⁽¹⁾ Selon décompte provisoire du 26 avril 2018. Plafond d'effort atteint.

⁽²⁾ A noter qu'un transitoire de CHF 2'480'000.- a été créée sur l'exercice 2016 et extournée au 1.1.2017 au

2. Décision

En conclusion, fondé sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bougy-Villars

- **Vu le préavis municipal n°04/2017**
- **Entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

Décide

Article 1 D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'025'103.47

Article 2 De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 5'555'496.95

Article 3 De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion et à la Boursière communale

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Responsable du dicastère : Christophe Favre

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Favre pour sa présentation et propose la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n°4/2018. Lecture du rapport de la commission COGESFIN par **Monsieur Marc Lancoud**.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

La commission s'est réunie en séance ordinaire à deux reprises le 5 juin et le 13 juin dans les locaux communaux.

Etaient présents les membres de la commission de gestion suivants :

Messieurs :	Sylvain Veron	Marc Lancoud
	Jean Michel Thieulin	Alfred Wiesmann

Etaient également présents :

Monsieur François Calame, Syndic, Monsieur Christophe Favre, Municipal et responsable de la comptabilité communale ainsi que Madame Jacqueline Jaussi, boursière et Monsieur Thierry Jaccard, représentant le Bureau Fiduciaire CoFiRev.

Généralités

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ont été vérifiés par un réviseur agréé, Monsieur Thierry Jaccard du Bureau Fiduciaire CoFiRev. Il a procédé à un examen succinct des comptes communaux selon la Norme d'audit suisse 910 Review d'états financiers. Cette révision vise à obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Il ne s'agit donc pas d'un audit. Le bureau fiduciaire conclut dans son rapport du 15 mai 2018 que les comptes

annuels sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Notre commission a également effectué des contrôles de certains comptes. Les pièces justificatives étaient conformes et contenaient les différents visas nécessaires.

Analyses

Bilan

Le total du bilan s'élève à CHF 19.3 mio, en hausse de près de 20% par rapport à 2016. Les principales augmentations sont :

A l'actif :

- L'actif disponible augmente de CHF 1.6 mio
- Les bâtiments et construction augmentent de CHF 1.9 mio principalement liés aux travaux sur la maison Maring

Au passif :

- Les passifs transitoires baissent de CHF 1.4 mio. Ils sont composés des charges péréquatives à payer. La baisse est liée à la diminution des impôts conjoncturels extraordinaires.
Les fonds de renouvellement progressent de CHF 2.7 mio. L'augmentation correspond à la vente du dernier terrain pour le financement des travaux de rénovation des bâtiments de la commune.
- Le capital progresse CHF 2 mio grâce au bénéfice de l'année. Ceci renforce la solidité financière de la commune.

Comptes de fonctionnement

Le budget 2017 prévoyait un déficit de KCHF 159. L'exercice 2017 termine avec un profit de CHF 2 mio.

Les revenus 2017 sont en forte hausse, CHF 8.8 mio, par rapport aux prévisions budgétaires. Les augmentations principales sont :

- 2.8 mio de vente du dernier terrain.
- 2.5 mio qui correspondent à l'extourne du passif transitoire 2016. Ce revenu est compensé par la hausse de la participation à la facture sociale (péréquation indirecte).
- 2.1 mio de remboursement par le canton de « trop » payé.
- 0.7 mio d'impôts non prévisibles
- 0.4 mio d'impôts sur les revenus et fortunes

Au niveau des charges, elles progressent de CHF 6.6 mio.

Les hausses principales sont :

- 2.7 mio d'attribution au fonds de rénovation des bâtiments
- 1.2 mio d'attribution à la provision pour la péréquation financière
- 2.7 mio de facture sociale

Conclusions.

Au terme de ce rapport, la Commission de gestion et finances aimerait remercier la Municipalité pour son engagement et pour tout le travail fourni pendant l'année 2017. Nous voulons adresser des remerciements plus particuliers à Monsieur Christophe Favre, responsable des finances communales, ainsi qu'à Madame Jacqueline Jaussi, boursière, qui a accompli son dernier exercice comptable avec mérite et succès.

Fort de ce qui précède, notre commission à l'unanimité de ses membres vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général.

Vu le rapport sur les comptes 2017,
Entendu le rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'025'103.-,
2. De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 5'555'497.-
3. De donner les décharges d'usage à la commission de gestion, à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière communale.

Monsieur le Président remercie la CoGesFin pour le travail et l'analyse exceptionnelle effectués.

Le débat est ouvert.
Pas de remarque, ni commentaire.

Monsieur le Président demande aux conseillers la votation à main levée du préavis municipal n°4/2018 relatif aux comptes 2017 de la Commune de Bougy-Villars.

Résultat : 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Le préavis municipal n°4/2018 relatif aux comptes 2017 de la Commune de Bougy-Villars est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 4/2018
- Entendu le rapport de la commission de gestion CoGesFin, chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

Article 1 - D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'025'103,47.

Article 2 - De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 5'555'496,95.

Article 3 - De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la commission de gestion et finance et à la Boursière communale.

9. Rapport sur la gestion communale 2017.

La parole est donnée à **Monsieur François Calame**, Syndic, qui présente le rapport complet sur la gestion communale 2017.

- Organisation de la Municipalité et attributions des nouveaux municipaux.
- Compétences financières.
- Relations intercommunales.
- Partenaires réguliers de la Municipalité (fiduciaire/BDO, service technique intercommunal)
- Effectif communal.
- Greffe municipal.
- Contrôle des habitants.
- Bourse communale.
- Voirie communale.
- Conciergerie.
- Manifestations organisées par la Municipalité en 2017.
- Vie associative.
- Site Internet (www.bougy-villars.ch).
- Les transports publics.
- Les préavis municipaux.
- Rapport de gestion 2017
- Social / ARASMAC
- Domaines et bâtiments.
- Les Vignes.
- Les Forêts.
- Ecoles / ASSAGIE
- Les Routes.
- Polices des constructions et aménagement du territoire.
- PGA (Plan Général d'Affectation).
- Déchets.
- Epuration des eaux.
- Naturalisations
- Divers : Bus Pyjama.
- Hirondelles / Pigeons
- Facebook
- Développement durable
- Culte
- Eclairage
- Presse

Conclusion :

Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2017,
Entendu le rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour toutes ces précisions et de son rapport complet. Il propose la lecture du rapport de la commission CoGesFin chargée d'examiner le préavis sur la gestion 2017 par **Monsieur Marc Lancoud**.

La commission s'est réunie en séances ordinaires à deux reprises le 5 juin et le 13 juin dans les locaux communaux.

Etaient présents les membres de la commission de gestion suivants :

Messieurs :	Sylvain Veron	Marc Lancoud
	Jean Michel Thieulin	Alfred Wiesmann

Etaient également présents :

Monsieur François Calame, Syndic, Monsieur Christophe Favre, Municipal et responsable de la comptabilité communale ainsi que Madame Jacqueline Jaussi, boursière et Monsieur Thierry Jaccard, représentant le Bureau Fiduciaire CoFiRev.

La CoGesFin remercie la municipalité pour sa disponibilité ainsi que pour les nombreux documents mis à sa disposition.

L'année 2017 a été riche en événements et travaux, même si ces derniers sont encore en cours pour la plupart. A l'exception du préavis relatif à l'auberge qui a été retiré, toutes les demandes de la municipalité ont été suivies par le législatif. Les finances, du fait des impôts extraordinaires 2016 et 2017, permettent de voir l'avenir avec sérénité.

En conclusion, La Commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

- **Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2017,**
- **Entendu le rapport de la commission de gestion,**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

Monsieur le Président remercie la CoGesFin pour le travail effectué et demande à l'assemblée si elle souhaite intervenir. Pas de commentaire à ce sujet.

Madame Bridget-Anne Kirwan demande où en est la situation concernant le chauffage.

Monsieur François Calame répond que suite à une deuxième enquête effectuée, plus de 40 propriétaires se sont annoncés pour avancer le dossier. Pour économiser des coûts de raccordement ainsi que des mètres de tube, une proposition est en cours

avec les travaux du parking. Un chiffrage précis par l'ingénieur est en cours pour une proposition finale de la situation.

Monsieur le Président demande aux conseillers la votation **à main levée** concernant le rapport de Gestion 2017.

Résultat : 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Le rapport de Gestion de l'année 2017 **est accepté.**

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2017.
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

10. Préavis municipal n°3/2018 relatif à une demande de crédit pour le réaménagement du parking des Macherettes.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang**, Municipale en charge du dossier.

1-2. Historique et situation

La parcelle communale n°307 forme, dans l'angle du Ch. Des Macherettes et de la Route de Sus Villars, un emplacement jusqu'ici aménagé rudimentairement.

Cette surface est principalement occupée par une place de lavage pour le véhicule communal, d'une benne pour les déchets verts de la voirie ainsi que la possibilité de stationner pour quelques véhicules (3-4 maximum).

Cette place est idéalement située de par sa proximité avec l'abri PCi, le réservoir de Bougy-Villars, le terrain de foot ainsi que le Sentier des Ecureuils.

La Municipalité relève l'importance de réaménager cette surface afin d'offrir une variante permettant plus de places de stationnement.

3. Projet

La création de ce parking fait partie d'un concept général sur le stationnement dans la Commune au même titre que le parking souterrain et le règlement sur le stationnement, approuvés par le Conseil général en juin 2017 selon le préavis n°3/2017.

Il s'agit non seulement d'obtenir une égalité de traitement en fournissant également des places de parc pour la zone villas mais également pour les visiteurs du Sentier des Ecureuils, les intervenants à l'abri et au réservoir ainsi qu'aux habitants lors de manifestations sur le terrain de foot.

Selon les exigences techniques des normes VSS 640.603a (parcage, géométrie) et sur la base des études du Bureau d'ingénieur Conus & Bignens SA, nous avons retenu la meilleure selon les critères de l'environnement et du coût.

Maximisation de la surface :

- 6 places de stationnement
- 1 place pour la benne à déchets verts de la voirie
- 1 place de lavage pour la voirie
- 1 rack pour vélos (places pour 2 roues possibles sur place prévue pour benne – nous réfléchissons à des solutions pour déplacer la benne).

Ci-après, vous trouverez le plan et le coût estimatif du projet.

Cette variante comporte un mur de soutènement d'une hauteur maximum de 90cm depuis les places de stationnement. Les clôtures sont facultatives mais conseillées pour un mur de hauteur de plus de 1.00m. Elle reflète le crédit demandé dans ce préavis soit un montant de CHF 123'890.-

Une moins-value sur le revêtement bitumineux, sans couche de finition, peut-être envisagée ainsi que sur le coffrage du mur en type 2. Le devis ne comprend pas, en cas de besoin, les travaux de consolidation (ancrage, clous, gunitage, etc..) des talus de terrassement principalement en bord du chemin existant situé à l'Est du projet.

Cette variante est la plus adaptée au niveau du risque géotechnique souvent rencontré dans le secteur.

Elle demande l'arrachage d'une plus grande partie de la végétation existante, principalement des buissons, mais le reboisement de la zone touchée nous permettra, en collaboration avec le garde faune, de choisir des essences plus propices à la faune et la flore locales.

Un sondage par l'entreprise Carlin doit encore être effectué afin d'évaluer la nature du terrain.

4. Plan

Présentation sur rétroprojecteur.

5. Devis

Le devis est basé sur :

- a) La superstructure (grave fondation) existante sous surface revêtue est de bonne qualité.
- b) Le revêtement existant est de qualité et maintenu comme couche de support.
- c) Le talutage à une pente de 2/3 est possible avec protection jute.

6. Règlement

Les nouvelles places de stationnement seront libres d'accès et limitées dans les temps. Elles seront régies par le règlement sur le stationnement adopté par le CG en juin 2017, préavis n°3/2017.

L'investissement consenti pour la construction de ce parking sera amorti au maximum sur 30 ans, ceci afin de refléter la durée de vie de l'investissement.

7. Informations complémentaires

Ce projet sera mené comme toute construction sur le territoire communal de Bougy-Villars et devra suivre les procédures et dispositions légales et réglementaires comme, p.ex, mise à l'enquête publique, sondages et études géologiques, souscription à une assurance RC travaux etc.

Une réserve de +/- 8% est intégrée dans le budget pour un dépassement éventuel selon les normes pratiquées et acceptées dans la construction ; cette marge est comprise dans le montant du crédit sollicité.

Enfin, nous sommes intimement convaincus du bien-fondé de ce qui précède, que le réaménagement de ce parking de surface dans cette zone est un plus tant au niveau visuel qu'au niveau pratique.

Nos finances nous permettent de financer ce projet avec le compte de réserves pour investissements futurs.

En conclusion :

La Municipalité demande d'accorder le préavis municipal n°3/2018, selon les points suivants :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 123'890.- / 64'063.- pour le réaménagement d'un parking de surface sur la parcelle n°307 au Ch. des Macherettes.*
2. *De Prélever ce montant sur le compte de réserves investissements futurs.*
3. *De porter au bilan cet investissement comme faisant partie du patrimoine financier.*
4. *D'amortir cet investissement au maximum sur 30 ans, ceci afin de refléter la durée de vie de l'investissement.*

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour cet exposé et propose la lecture du rapport de la commission adhoc chargée d'examiner le préavis n°4/2018.

Madame Isabelle Bester prend la parole.

La commission ad-hoc représentée par Mme Isabelle Bester, M. Graham Knott, M. Eric Le Royer et M. Alain Palombini s'est réunie le 17 mai 2018 afin d'étudier le préavis cité en titre.

La séance s'est déroulée en présence de la Municipalité, représentée par la municipale Mme Mary-Claude Liang, d'un membre de la Commission de Gestion et des Finances, M. Alfred Wiesmann ainsi que de M. Monnet de l'entreprise Conus & Bignens SA qui a effectué les devis. A cette occasion, le préavis nous a été présenté et nos questions ont déjà trouvé réponses. Nous profitons pour remercier la Municipalité pour son travail en profondeur sur le dossier.

Plusieurs variantes nous ont été proposées et chacune respecte la faune et la flore. Suite aux réponses à nos nombreuses questions, nous estimons que les devis ont été construits avec une bonne rationalité. Les devis à coût réduits n'ont pas satisfait la commission, car ils ne correspondaient pas à l'image de qualité et d'harmonie que nous aimerions donner au village. La commission soutient la variante proposée à CHF 123'890.-. Aussi, il est entendu néanmoins que ce montant pourrait être revu à la baisse par rapport à la nature du terrain.

La commission estime que la création d'un parking au Chemin des Macherettes équilibrerait la création de places de parking entre le haut et le bas, à l'est et à l'ouest, du village.

Dès lors, afin de potentialiser ce réaménagement, la commission a suggéré plusieurs idées telles que :

- l'installation d'une boîte aux lettres en accord avec la Poste
- la signalisation du départ du Sentier des Ecureuils.

Nous suggérons aussi que la place de parc réservée au véhicule communal puisse notamment servir de place handicapée.

En conclusion et considérant ce qui précède, la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis propose au Conseil général de Bougy-Villars :

D'accepter le préavis municipal no 03/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 123'890.- pour le réaménagement d'un parking de surface au Chemin des Macherettes.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission adhoc et propose la lecture du rapport de la commission CoGesFin par **Monsieur Sylvain Veron**.

Préambule

Le Jeudi 17 Mai 2018, nous avons rencontré la Municipalité, qui nous a présenté et expliqué le préavis susmentionné.

Nous les remercions pour sa présentation ainsi que pour les explications fournies.

Commentaires

Ce projet de création de parkings fait partie d'un concept général visant à améliorer le stationnement dans la Commune.

Il s'agit également de fournir des places de parking de qualité et bien aménagées pour la zone villa mais également pour les visiteurs du Sentier des Ecureuils, pour les intervenants de l'abri PC et du réservoir ainsi naturellement qu'aux habitants lors des manifestations ou pour faciliter l'accès sur le terrain de foot.

Le devis porte sur la création de 6 places de stationnement, 1 place pour la benne à déchets verts de la voirie, 1 rack pour vélos.

Le montant du devis de CHF 123'890.- nous apparaît adapté avec une réserve sage de +/- 8 % pour un dépassement éventuel.

Par ailleurs, cet investissement sera amorti au maximum sur 30 ans comme il est d'usage pour prendre en compte la durée de vie de cet investissement.

Enfin, le compte réserves investissements futurs présente les disponibilités largement nécessaires à cet investissement et améliore le bilan et le patrimoine de la Commune.

La CoGesFin estime donc que cet investissement est pertinent et acceptable sur le plan financier et est une saine gestion par la Municipalité de la politique de mise à disposition de parkings de la Commune.

Conclusions

Au terme de ce rapport, la CoGesFin vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n°03/2018
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 123'890.- pour le réaménagement d'un parking de surface sur la parcelle numéro 307 au Chemin des Macherettes.
2. De prélever ce montant sur le compte réserves investissements futurs.

3. De porter au bilan cet investissement comme faisant partie du patrimoine financier.
4. D'amortir cet investissement au maximum sur 30 ans, ceci afin de refléter la durée de vie de l'investissement.

Monsieur le Président remercie la CoGesFin pour le travail effectué et fait lecture du courrier reçu le 25 juin dernier de Monsieur Henrique Gemperle, citoyen de Bougy-Villars et non membre du Conseil général.

Monsieur le Président,

J'ai appris l'existence du Préavis municipal n°3/2018 qui propose la construction d'un parking sur la parcelle communale n°307, plus précisément dans l'angle entre le Chemin des Marcherettes et la Route Sus Villars. J'ai aussi appris que ce préavis sera soumis au Conseil général de Bougy-Villars pour approbation lors de sa réunion du 26 juin. Ne pouvant pas être présent à cette réunion pour des motifs professionnels, je vous prie, Monsieur le Président, de porter à l'attention du Conseil général mon opposition à ce projet.

Il est dit dans le préavis que cet emplacement est utilisé aujourd'hui pour :

- Une place pour la benne à déchets verts de la voirie
- Une place de lavage du véhicule communal
- Le stationnement de 3-4 véhicules

Après le réaménagement, cet emplacement permettrait :

- Une place pour la benne à déchets verts de la voirie
- Une place de lavage du véhicule communal
- Le stationnement de 6 véhicules
- 1 rack pour vélos

Le préavis dit en plus que ce réaménagement fournirait des places de parc pour la zone villas.

Habitant au Ch. des Macherettes 6 depuis 2002, et donc à proximité immédiate de l'emplacement en question, je n'ai jamais constaté un besoin de places de parc pour la zone villas au Ch. des Macherettes même si un grand nombre de villas a été construit au cours de ces 15 dernières années. En effet, il n'y a aucun véhicule qui stationne sur le Ch. des Macherettes car tous les propriétaires actuels ont suffisamment de places de parking sur leurs parcelles pour leurs véhicules, et ceux d'éventuels visiteurs.

Ainsi, considérant :

- Le devis estimatif pour les travaux proposés
- Le faible accroissement de l'offre de stationnement qui se limiterait uniquement à deux véhicules supplémentaires ; et
- L'absence de besoin supplémentaire de places de stationnement.

La dépense proposée de CHF 123'890.- pour ces travaux me semble parfaitement injustifié.

Je suis donc fermement opposé à la réalisation de ces travaux.

En vous remerciant d'avance de porter mes remarques à l'attention du Conseil général de Bougy-Villars, je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes meilleures salutations.

Henrique Gemperle

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle souhaite intervenir. Le débat est ouvert.

Madame Christine Le Coultre Niels approuve le courrier de M. Gemperle. Il semble que 6 places soit un projet superflu. Domiciliée en face du lieu concerné, il n'a été constaté à ce jour aucun parcage de propriétaires. Par contre, la benne à déchets verts qui avait été déplacée un peu plus haut est de retour sur le parking. Que pouvez-vous faire pour améliorer cette situation ?

Madame Mary-Claude Liang répond qu'effectivement suite à divers problèmes de voisinages, il est en discussion de changer l'emplacement de la benne et/ou de bénéficier des travaux du réservoir par le SIDERE, afin de pouvoir déplacer la benne.

Une décoration florale et arborisée sera mise en place afin de cacher toutes nuisances visuelles.

Madame Karen Rigby demande si les places vont rester disponibles et non utilisées par des entreprises et/ou fermée durant certaine période de l'année.

Madame Mary-Claude Liang répond que des solutions sont en cours. Elle rappelle que le règlement du parking de la maison Bodzérane, approuvé dernièrement par le C.G, sera également appliqué sur le parking des Macherettes.

Monsieur Marc Lancoud demande si le but de ce parking est esthétique ou d'utilité publique ? En effet, 4 ou 6 places de parc ne vont pas changer grand-chose lors de grosses manifestations, comme le 1^{er} août. Ce ne sera clairement pas suffisant. Une dépense de CHF 123'000.- semble excessive.

Madame Mary-Claude Liang répond que le projet est tout à fait utile pour le terrain de foot, la zone villas, l'abri ainsi que pour les manifestations diverses. Le montant annoncé sera revu à la baisse, car le terrain semble se présenter sous de meilleure condition.

Madame Bridgette Anne Kirwan ne comprend pas cet investissement et trouve que déboursier CHF 123'000.- est excessif. Il est clair que cet endroit mérite un réaménagement, mais pas à ce prix.

Madame Mary-Claude Liang prend note de la remarque.

Monsieur Richard Gerritsen trouve que cet emplacement est très utile pour les ouvriers qui travaillent sur la commune, ceci afin d'éviter de bloquer les accès des propriétaires. Où allons-nous les parquer ?

Monsieur François Calame répond que dans l'objectif PGA, la parcelle 307, (qui correspond à la zone du parking) et prévu une zone d'utilité publique. Ce qui veut dire que cette zone est prévue pour entreposer du matériel prévu pour la collectivité.

Aujourd'hui, cette parcelle est une zone villas puisqu'elle correspond au nord du chemin Sus-Villars. Les zones constructibles devant être réduites, l'effort de la commune est de passer ces 3'200/3'500 m², en zone d'utilité publique. Ce qui nous permettrait d'utiliser l'espace situé derrière le réservoir actuel, pour entreposer par exemple une roulotte d'entreprise lors de travaux dans ce secteur. Il n'est pas possible à ce jour de le faire à cause de l'affectation de cette parcelle. Par contre dans le futur et en cas d'acceptation du PGA, cette zone pourra être d'utilité publique et non en zone de dépotoir. Ainsi, une place goudronnée et propre pourra servir pour une benne à déchets et/ou pour une roulotte d'entreprise.

Madame Binia Ris demande si le projet des containers enterrés pour les déchets à Bougy est toujours d'actualité et si oui, il faut savoir que des ingénieurs avaient déjà étudiés et travaillés sur ce projet. Ne serait-il pas plus judicieux de reprendre les plans et d'envisager un monoclé au lieu d'une benne ?

Monsieur François Calame répond que la Municipalité travaille sur le ramassage des déchets et essaie de trouver des moyens d'harmonisation avec les 4 communes

d'ententes avec la déchetterie. En cas de concrétisation, la municipalité reviendra devant le conseil en temps voulu.

Madame Monique Bezençon trouve que la benne à déchets verts est devenue une benne à déchets « divers ».

Madame Mary-Claude Liang répond que cette benne est réservée à Monsieur Mendes, responsable de la voirie. Elle n'est donc pas collective.

Madame Bridgett Anne Kirwan revient sur le projet du parking aux Macherettes. Quelle est l'urgence de ce projet ? La place doit être effectivement aménagée, mais faut-il en faire autant par rapport au montant proposé ?

Madame Mary-Claude Liang répond que suite à un petit sondage par rapport au terrain, l'emplacement de ces places est pratique. Quant au coût, il peut clairement être revu à la baisse. Ce soir, le conseil décide si le projet proposé l'intéresse ou pas.

Madame Monique Bezençon rappelle que l'information de Madame Ris est essentielle, elle trouve que ce projet doit être bien réfléchi et de reprendre les déchets enterrés seraient à revoir.

Madame Mary-Claude Liang répond que la question peut – être étudiée.

Monsieur François Calame donne le coût d'un molok d'un volume moyen CHF 17'000.- ainsi que le génie civil qui est estimé à CHF 7'000.- par unité. D'autres solutions sont en discussions.

Monsieur le Président demande aux conseillers la votation **à main levée** du préavis municipal n°3/2018 *relatif à une demande de crédit pour le réaménagement du parking de surface sur la parcelle n°307 au Ch. des Macherettes.*

Résultat : 12 oui, 6 non, 14 abstentions.

Monsieur le Président annonce que le préavis municipal n°3/2018 **est accepté.**

L'assemblée de semble pas d'accord avec le résultat et le taux d'abstentions.

Monsieur le Président fait lecture du règlement selon l'art : 73 (3^{ème} paragraphes) – *En cas de votation à mains levées ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité.*

Un membre du Conseil demande un second débat et demande de revoter ce préavis au vu du résultat insatisfaisant.

Monsieur le Président demande si des conseillers souhaitent revoter ce préavis et fait lecture de l'art. 75 : - *Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance.*

Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent.

Monsieur le Président demande si d'autres conseillers appuient la demande de Monsieur François Stieger afin de revoir le préavis n°3/2018 dans un second débat et ainsi le resoumettre au vote ?

Résultat : 12 conseillers appuient la demande de Monsieur Stieger pour un second débat et une nouvelle votation.

Monsieur le Président demande s'il faut procéder à une votation immédiate ?

Résultat : La demande n'est pas soutenue.

Le préavis municipal n°3/2018 relatif à une demande de crédit pour le réaménagement du parking de surface sur la parcelle n°307 au Ch. des Macherettes et reporté est soumis à un second débat/votation qui aura lieu lors d'une prochaine séance.

11. Divers et propositions individuelles

Monsieur Florent Morandi prend la parole et lit une demande de motion concernant l'Auberge de Bougy-Villars.

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voici déjà plusieurs années, suite au départ de l'ancienne tenancière de l'auberge communale, que Bougy ne bénéficie plus d'un tel établissement, outre le restaurant du Signal de Bougy.

Un préavis retiré au dernier moment par la Municipalité est, pour le moment, le seul semblant de déblocage de cette situation qui ne devait à l'origine n'être que temporaire. Depuis ce jour, aucune autre information ne nous a été divulguée quant à l'avancée d'un projet.

Etant convaincu du rôle social et convivial d'un tel espace, je suis donc persuadé qu'un établissement de type auberge ou pinte villageoise serait un atout pour Bougy et sa population, et permettrait de ramener un peu de vie dans ce village qui a tant changé depuis quelques années.

De plus, son emplacement originel (parcelle n°1), semble rester une possibilité adéquate pour l'aménagement d'un nouvel établissement public.

Considérant la bonne situation financière actuelle de la Commune, et la Municipalité étant désormais intégralement en place, je suis certain qu'une solution pourra être rapidement trouvée afin de contenter tous ceux qui sont nostalgique d'un espace de rencontre dans notre village.

En conséquence, par cette motion et conformément aux articles 30 et suivants de la Loi sur les Communes, et 53 et suivants du Règlement pour le Conseil Général de Bougy-Villars, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de recréer un établissement public de type auberge ou pinte villageoise sur la parcelle numéro 1 et d'en faire une proposition dans ce sens au Conseil Général.

Fait à Bougy-Villars, le 24 juin 2018.

Monsieur François Calame prend acte de cette demande et trouve très important que le débat se fasse sur ce sujet par le biais d'une motion, afin que le Conseil prenne position permettant ainsi à la Municipalité d'avancer sur ce projet.

Monsieur le Président demande à Monsieur Florent Morandi s'il souhaite assortir sa motion d'un délai, tel que prévu au règlement.

Monsieur Florent Morandi demande « informellement » à la Municipalité si dans la mesure du possible, elle pouvait traiter sa motion d'ici la fin de l'année.

Monsieur François Calame prend note de la demande de Monsieur Florent Morandi.

Monsieur le Président demande la votation concernant la recevabilité de la demande de motion de Monsieur Florent Morandi à la Municipalité.

Résultat : 23 oui, 0 non, 9 abstentions.

La motion demandée par Monsieur Florent Morandi est acceptée.

Monsieur Valentin Henin demande à la Municipalité que le préavis 3/2018 revienne avec des directives plus claires sur la réelle utilité d'un parking au vu du nombre d'abstentions lors de la votation de ce soir. En effet, il semble que les conseillers n'ont pas bien compris l'utilité de ce parking et son coût plutôt onéreux. Merci à la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire afin de mieux comprendre ce préavis parking aux Macherettes.

Monsieur le Président informe les conseillers que ce sujet sera revu à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil général.

Monsieur Christophe Favre demande à l'assemblée de bien vouloir prendre officiellement congé de **Madame Jacqueline Jaussi** et fait un petit rappel des années passées au sein de la Municipalité en tant que boursière communale.

Entrée en fonction le 1^{er} décembre 2000, Madame Jaussi remplacera Monsieur Jacques Clot qui était buraliste postal et boursier de la commune pendant 28 ans. C'est Monsieur Pascal Spack, Syndic, qui l'engagera.

L'arrivée de Madame Jaussi coïncide avec l'arrivée de l'informatique à la bourse communale. Et durant toutes ces années de service, elle a également travaillé et collaboré avec Monsieur Charles-Henri Meylan, Syndic, de 2002 à 2003.

En 2004 avec une administration provisoire, elle travaillera sous la présidence de Monsieur Aimé Roch.

De 2005 à 2016, elle collaborera au côté de Monsieur Richard Gerritsen, Syndic, et de 2016 à ce jour c'est avec Monsieur François Calame, Syndic, qu'elle termine son mandat.

Le travail de Madame Jaussi se résume par deux mots : résilience et persévérance. Pourquoi ? Tout simplement parce que le très beau cadeau de départ de la part de la Municipalité était le changement du système informatique un an et demi avant son départ à la retraite, ce qui n'était pas franchement très sympa. Mais finalement ce qui compte c'est le résultat, et la mission est accomplie. Madame Jaussi peut partir la tête haute. Bravo à vous !

Au nom de la Municipalité, nous souhaitons que vous profitiez maintenant pleinement de ce temps qui vous est imparti. Une excellente santé à vous.

Madame Jacqueline Jaussi reçoit un bouquet de fleurs sous de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président communique les dates des prochaines séances du Conseil général qui auront lieu

le 25 septembre 2018 à 20h00 (en réserve)

le 30 octobre 2018 à 20h00.

le 7 décembre 2018 à 18h00.

Monsieur Antonio Sanchez, Président, remercie l'assemblée lève la séance du Conseil général de Bougy-Villars à 22h53. Il conclut en souhaitant de bonnes vacances estivales 2018 et une belle retraite à Madame Jacqueline Jaussi.